

Contrat d'engagement AMAP Les PANIERS DE PUISEUX du 18 Mars au 16 décembre 2021

Lieu de distribution : **Salle Le Mille Club / PUISEUX-EN-FRANCE (95380)**

Saison 3 -2021 Version 1 / Px le 01-02-21

Entre :

La Ferme de MAFFLIERS, dit « Maraîcher Partenaire », 1 Route Nationale 1 , 95560 MAFFLIERS

Et :

Nom / Prénom : _____, dit Adhèrent(e) à l'AMAP

Adresse : _____

Courriel : _____ Tél : _____

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants :

1) Adhésion à l'Association RE PART (1) :

L'Adhèrent déclare avoir souscrit au préalable à l'Association RE PART, avec acquittement du le montant de l'Adhésion pour l'Année en cours. L'Association RE PART est la Structure support de l'AMAP et a comme fonction de gérer son organisation administrative et fonctionnelle ainsi que sa communication.

2) Organisation et Principes de l'AMAP :

Engagements de l'adhèrent(e) de l'AMAP : préfinancer la production du Maraîcher, **assurer les tâches de mise en place et de distribution une fois dans l'année et prévenir en cas de retard à la distribution.**

Engagements du « Maraîcher Partenaire » : livrer **toutes les 2 semaines** (sauf notifications) des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production et assurer sa présence une fois par mois lors des distributions. Il donnera régulièrement des informations sur l'avancée des cultures, et accueillera les adhèrent(e)s sur son lieu de production au moins une fois pendant la saison d'engagement. Il devra également être transparent sur le mode de fixation des prix et sur ses méthodes de cultures.

Engagements communs : les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Distribution par quinzaine de légumes (et, ponctuellement de fruits), d'au moins 5 variétés différentes.

Dérogations applicables aux adhèrents de l'AMAP Les Paniers de Puisseux :

En accord avec notre « Maraîcher Partenaire », l'AMAP octroie aux adhèrent(e)s, s'ils le souhaitent, 1 ou 2 paniers dit de « carence » à prendre **pour 1 ou 2 dates** de distribution. Dans ce cas le contrat s'effectuera pour **18 ou 19** paniers avec notification impérative de (ou des) la date(s) de non récupération du Panier lors de la souscription (Rayer les dates carencées) ou en prévenant **1 mois** avant la (ou les) distribution(s) neutralisée(s).

IMPORTANT : -Si l'adhèrent(e) n'a pas mis en œuvre les moyens de réceptionner ou faire récupérer le contenu de son panier, les produits seront partagés entre les bénévoles assurant la distribution.

-Dans le cas où l'adhèrent(e) souhaite interrompre son Contrat en cours de Saison, il lui appartiendra de rechercher et de proposer au Comité de Pilotage un nouveau titulaire.

CALENDRIER des 20 distributions :

#1 : 18 mars	#7 : 24 juin	#13 : 23 septembre	#19 : 9 décembre
#2 : 1 avril	#8 : 8 juillet	#14 : 7 octobre	#20 : 16 décembre
#3 : 15 avril	#9 : 22 juillet	#15 : 21 octobre	
#4 : 6 mai	#10 : 26 août	#16 : 4 novembre	
#5 : 27 mai	#11 : 9 septembre	#17 : 18 novembre	
#6 : 10 juin	#12 : 16 septembre	#18 : 25 novembre	

Nota : Pour les Adhèrents à 18 ou 19 Paniers merci de RAYER le (ou les) dates de Distributions que vous souhaitez carencer.

Lieu des distributions : **Les Paniers de Puisseux / PUISEUX-EN-FRANCE (95380) Salle LE MILLE CLUB Complexe Sportif André Malraux 95380 Puisseux-en-France ou autres localisations suivant les dérogations sanitaires .**
Jour de distribution : **le Jeudi** (toute les 2 Semaines sauf exceptions) Horaires : de **18h45 à 19h30 (Install. à 18h15)**

(1) RE PART est soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 Aout 1901. Elle est référencée à la Sous-Préfecture du Val d'Oise sous l'Identification RNA : W952009396 /N° de Parution :20170041) est désignée comme Référente pour l'activité de

distribution de Paniers de Maraîchers dénommée « Les Paniers de Puisseux ». L'adresse de son Siège Social est : Place Jean Moulin 95380 Puisseux-en-France.

MODALITES DE REGLEMENT :

L'adhèrent(e) s'engage à remettre **la totalité des chèques à la signature du contrat** quelle que soit la modalité de paiement choisie.

Les Règlements par Chèque Bancaire sont à libeller à l'ordre de : **EARL Maison Neuve**

Modalités de Règlement pour 20 paniers :

Paniers à 11 euros : (Montant Total : 220 euros) **Paniers à 15 euros** : (Montant Total : 300 euros)

1 chèque de 220 euros

OU

2 chèques de 75 euros et 1 chèque de 70 euros

OU

5 chèques de 44 euros

OU

10 chèques de 22 euros

1 chèque de 300 euros

OU

3 chèques de 100 euros

OU

5 chèques de 60 euros

OU

10 chèques de 30 euros

Modalités de Règlement pour 19 paniers :

Paniers à 11 euros : (Montant Total : 209 euros)

Paniers à 15 euros : (Montant Total : 285 euros)

1 chèque de 209 euros

OU

2 chèques de 70 euros + 1 chèque de 69 euros

OU

4 chèques de 40 euros + 1 chèque de 49 euros

OU

10 chèques de 20.90 euros

1 chèque de 285 euros

OU

3 chèques de 95 euros

OU

5 chèques de 57 euros

OU

10 chèques de 28.50 euros

Modalités de Règlement pour 18 paniers :

Paniers à 11 euros : (Montant Total : 198 euros)

Paniers à 15 euros : (Montant Total: 270 euros)

1 chèque de 198 euros

OU

3 chèques de 66 euros

OU

4 chèques de 40 euros + 1 chèque de 38 euros

OU

10 chèques de 19.80 euros

1 chèque de 270 euros

OU

3 chèques de 90 euros

OU

5 chèques de 54 euros

OU

10 chèques de 27.00 euros

- Les chèques sont à remettre à un des membres du Comité de Pilotage des Paniers de Puisseux, qui les transmettra au « Maraîcher Partenaire » pour encaissement en mars, avril, mai et juin et juillet 2021.

-En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, pandémie, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues sur proposition du Comité de Pilotage et en concertation avec les Adhèrents..

-L'Original de ce contrat, visé par les 2 parties sera remis à l'Adhèrent(e), avec Copie au « Maraîcher Partenaire »

IMPORTANT : La réussite de notre AMAP passe par la mobilisation de tous les Adhèrents pour les tâches d'astreinte de préparation et de mise en place des produits. Nous comptons sur votre disponibilité pour vous inscrire à ces astreintes.

Fait à _____ le _____

Nom et Visa de l'adhèrent(e) :

Nom et Visa du « Maraîcher Partenaire » :

Copie en 1 Exp. à La Ferme de Maffliers et 1 Exp. Les Paniers de Puisseux

Contrat d'Engagement Les Paniers de Puisseux Version 1 / Px le 01-02-21 Saison 3 -2021